
Informe del Presidente**Propuesta de préstamo****Reino de Marruecos****Proyecto de Desarrollo Rural Integrado en la
Provincia de Jenifra (PDRIK)**N.º de identificación del proyecto: 2000004992

Signatura: EB 2026/148/R.3/Rev.1

Tema: 3 a) b) i)

Fecha: 15 de septiembre de 2026

Distribución: Pública

Original: Francés

Para aprobación**Medida:** Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 59.

Preguntas técnicas:**Naoufel Telahigue**

Director Regional

División del Cercano Oriente, África del Norte,
Europa y Asia Central

Correo electrónico: n.telahigue@ifad.org

Dagmawi Habte-Selassie

Director en el País

División del Cercano Oriente, África del Norte,
Europa y Asia CentralCorreo electrónico: d.habte-selassie@ifad.org

Índice

Resumen de la financiación	ii
I. Contexto	1
A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA	1
B. Enseñanzas extraídas	2
II. Descripción del proyecto	3
A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	3
B. Componentes, efectos directos y actividades	3
C. Teoría del cambio	4
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	4
E. Costos, beneficios y financiación	4
III. Gestión de riesgos	10
A. Riesgos y medidas de mitigación	10
B. Categoría ambiental y social	10
C. Clasificación del riesgo climático	11
D. Sostenibilidad de la deuda	11
IV. Ejecución	11
A. Marco organizativo	11
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación	13
C. Planes para la ejecución	13
V. Instrumentos jurídicos y facultades	14
VI. Recomendación	14

Apéndices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

Equipo encargado de la ejecución del proyecto	
Director Regional:	Naoufel Telahigue
Director en el País:	Dagmawi Habte-Selassie
Coordinadora del Programa en el País:	Laila Annouri
Técnico Principal:	Nadhem Mtimet
Oficial de Finanzas:	Federico Rossetti
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Aurélié Lhumeau
Oficial Jurídica:	Diana Weed

Resumen de la financiación

Institución iniciadora:	FIDA
Prestatario:	Reino de Marruecos
Organismo de ejecución:	Ministerio de Agricultura, Pesca Marítima, Desarrollo Rural, Aguas y Bosques
Costo total del proyecto:	EUR 75,85 millones
Monto del préstamo del FIDA (Sistema de Asignación de Recursos basado en los Resultados (PBAS)):	EUR 20,38 millones, equivalente a USD 23,64 millones
Monto del préstamo del FIDA (Mecanismo de Acceso a Recursos Ajenos (BRAM)):	EUR 32,22 millones, equivalente a USD 42,00 millones
Condiciones de los préstamos del FIDA:	Ordinarias: con una duración de 25 años y un plazo medio de amortización de 4,5 años, y una tasa de interés igual al tipo de interés de referencia del FIDA, más un margen variable.
Contribución del prestatario	EUR 16,68 millones
Contribución de los beneficiarios:	EUR 2,57 millones
Monto de la financiación del FIDA para el clima:	EUR 34,15 millones
Institución cooperante:	FIDA

I. Contexto

A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

Contexto nacional

1. En 2024, el Reino de Marruecos rondaba los 37 millones de habitantes. Casi el 37 % de la población vive en zonas rurales, un porcentaje que sigue siendo determinante a pesar de la creciente urbanización, dado que las zonas urbanas concentran actualmente alrededor del 63 % de la población (frente al 60 % en 2014).
2. **Contexto sociopolítico.** Marruecos goza de una notable estabilidad política. El Reino ha emprendido una serie de reformas centradas en la liberalización progresiva de la economía, la privatización de empresas públicas, la reestructuración del sistema financiero, el fortalecimiento del Estado de derecho y la garantía de los derechos fundamentales. Sin embargo, persisten las presiones sociales relacionadas con la inflación, la disparidad territorial y el desempleo juvenil.
3. **Economía.** En 2024, el ingreso nacional bruto de Marruecos ascendió a USD 3 840 por habitante, lo que sitúa al país en la categoría de ingreso mediano. La economía registró un crecimiento moderado, aunque resiliente: entre 2015 y 2024, este se situó, en promedio, en el 2,6 %, pese a los efectos de la COVID-19. Posteriormente, se aceleró hasta alcanzar el 4,9 % en 2025 y se prevé que se estabilice en torno al 4 % a mediano plazo. La inflación se mantiene contenida (0,7 % en 2025), mientras que la agricultura continúa desempeñando un papel fundamental en la economía, habiendo aportado en torno al 12 % del producto interno bruto durante las dos últimas décadas.
4. **Clima y medio ambiente.** Marruecos presenta una gran diversidad de condiciones climáticas y una elevada variabilidad térmica. El país está especialmente expuesto al estrés hídrico: las precipitaciones medias anuales apenas alcanzan los 316 milímetros y presentan una gran variabilidad. En los últimos años se han intensificado los fenómenos extremos, en particular una grave sequía e importantes inundaciones en 2025-2026.

Aspectos específicos relativos a las esferas transversales prioritarias del FIDA

5. En consonancia con los compromisos transversales asumidos por el FIDA, el Proyecto de Desarrollo Rural Integrado en la Provincia de Jenifra (PDRIK) ha recibido las clasificaciones que se detallan a continuación:
 - ☒ Abarca la financiación para el clima;
 - ☒ Incluye una perspectiva transformadora en cuanto al género;
 - ☒ Tiene en cuenta la nutrición;
 - ☒ Tiene en cuenta a la juventud;
 - ☒ Tiene en cuenta la capacidad de adaptación.
6. **Mujeres y juventud.** Pese a los esfuerzos realizados, en Marruecos persisten las desigualdades de género. En 2023, el país obtuvo una puntuación de 0,438 en el índice de desigualdad de género, lo que lo situó en el puesto 113 de un total de 162 países. El acceso de las mujeres y las personas jóvenes a los factores de producción, los mercados, las fuentes de ingresos y los puestos de toma de decisiones aún debe mejorarse. En 2023, se estimaba que la tasa de actividad de las mujeres era del 19,8 %, frente al 69,6 % de los hombres, mientras que el promedio nacional estaba en el 46,7 %. Las personas jóvenes de entre 15 y 35 años representan el 36 % de la población total. Su tasa de desempleo aumentó del 16,7 % al 22,1 % entre 2009 y 2019 (Banco Mundial).

7. **Seguridad alimentaria y desafíos nutricionales.** Marruecos ha reducido considerablemente el hambre desde 2015 y cuenta con un sector agrícola que desempeña un papel fundamental para garantizar su seguridad alimentaria. Asimismo, la inflación se ha mantenido contenida en los últimos tiempos, registrando un -0,3 % en noviembre de 2025. Sin embargo, la situación nutricional sigue siendo preocupante, habida cuenta de la elevada prevalencia del sobrepeso —que afecta al 50 % de los hombres y al 59 % de las mujeres—, la obesidad y las carencias nutricionales, que afectan a cerca del 33 % de la población. Los hogares pobres se ven especialmente afectados por estas vulnerabilidades, que se ven agravadas por las perturbaciones relacionadas con el clima, las dificultades económicas y el aumento de las desigualdades.
8. **Cambio climático.** Marruecos presenta un nivel de vulnerabilidad climática de aproximadamente 0,37 según el índice de vulnerabilidad del Instituto Mundial de Adaptación de Notre Dame (ND-GAIN), lo que refleja su elevada exposición a los riesgos climáticos, que afectan especialmente a los recursos hídricos y la agricultura. Estas presiones repercuten directamente en el sector agrícola. Las proyecciones climáticas apuntan a una disminución adicional de las precipitaciones de hasta 200 milímetros, acompañada de un aumento de las temperaturas de entre 4 °C y 5 °C para mediados de siglo, lo que previsiblemente provocará una reducción considerable de los rendimientos agrícolas y de los recursos forrajeros.

Razones que justifican la intervención del FIDA

9. La provincia de Jenífra, zona objetivo del PDRIK, se encuentra entre los territorios más vulnerables de Marruecos. Sus indicadores socioeconómicos reflejan una situación preocupante —una tasa de pobreza del 26,5 %, una tasa de desempleo del 27 % y un elevado nivel de analfabetismo, especialmente entre las mujeres—, a la que se suma una intensa migración de las zonas rurales a las urbanas. Su economía se sustenta en una producción agropecuaria poco productiva, en la que destacan la ganadería ovina y la caprina, tradicionalmente basadas en la trashumancia, pero que en la actualidad está experimentando profundas transformaciones como consecuencia del cambio climático, la sedentarización y las modificaciones en la tenencia y el uso de la tierra. Estas tendencias, unidas a la disminución de las precipitaciones y al aumento de las temperaturas, agravan la sequía, la degradación de los recursos y la vulnerabilidad de los sistemas agropastorales.
10. En este contexto, gracias a su amplia experiencia de trabajo con pequeños productores y en zonas montañosas, así como a sus conocimientos especializados en materia de ganadería y gestión sostenible de los recursos, el FIDA se encuentra en una posición idónea para promover, en el marco de este proyecto, un desarrollo agropastoral inclusivo y resiliente.

B. Enseñanzas extraídas

11. Las enseñanzas extraídas de los proyectos del FIDA en Marruecos ponen de relieve varias prioridades: la gestión integrada de los pastizales para limitar su sobreexplotación, la diversificación de los sistemas agropastorales y la mejora del acceso al agua con el fin de reforzar la resiliencia climática. Asimismo, subrayan la necesidad de orientar mejor las intervenciones hacia los ganaderos más vulnerables y de fomentar una mayor inclusión de las personas jóvenes y las mujeres mediante enfoques participativos y el apoyo a la actividad empresarial. Por último, destacan la importancia de mejorar la valorización y comercialización de los productos, promover el patrimonio territorial y realizar estudios técnicos y socioeconómicos que permitan asegurar la sostenibilidad de las inversiones.

II. Descripción del proyecto

A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo

12. **Objetivo.** El Proyecto de Desarrollo Rural Integrado en la Provincia de Jenifra (PDRIK) tiene por objeto reducir de manera sostenible la pobreza, reforzar la resiliencia climática y mejorar las condiciones de vida de las poblaciones rurales vulnerables de la provincia de Jenifra. Su objetivo de desarrollo es aumentar los ingresos de los pequeños productores y de la población rural y mejorar el desempeño de los sistemas de producción en las zonas de montaña.
13. **Zona del proyecto.** La zona de intervención abarca 20 entidades territoriales pertenecientes a tres grandes zonas geográficas: las llanuras y mesetas, el piedemonte y las zonas montañosas.
14. **Focalización.** En estas 20 entidades territoriales, el proyecto prevé atender a unas 112 000 personas —de las cuales el 40 % serán mujeres y el 20 %, personas jóvenes—, es decir, 28 000 hogares.
15. El proyecto se centrará específicamente en: i) los pequeños ganaderos y ganaderas que todavía no estén organizados en agrupaciones afiliadas a la Asociación Nacional Ovina y Caprina, que posean menos de 70 cabezas de ganado ovino o caprino y que puedan producir en su explotación una parte de los alimentos para el ganado (en explotaciones con menos de 3 hectáreas de tierras de regadío o menos de 20 hectáreas de tierras cultivadas en régimen de secano); ii) los pequeños ganaderos y ganaderas que posean menos de 30 cabezas y no hayan podido diversificar sus fuentes de ingresos; iii) las personas jóvenes menores de 40 años dedicadas a la apicultura que hayan perdido parte de sus colmenas a causa de enfermedades y de la sequía; iv) los hogares en situación de extrema vulnerabilidad, entre ellos los de agricultores sin tierras, personas con discapacidad, mujeres y personas jóvenes desempleadas —categoría que incluirá asimismo a los hogares encabezados por mujeres—; y v) los artesanos y artesanas, así como las personas que manifiesten su voluntad de formar parte de una cooperativa artesanal.

B. Componentes, efectos directos y actividades

16. El proyecto comprenderá los siguientes componentes: i) sistemas ganaderos integrados y resilientes al cambio climático; ii) valorización, acceso a los mercados e infraestructuras resilientes; y iii) políticas de desarrollo y gestión del proyecto.

Componente 1: sistemas ganaderos integrados y resilientes al cambio climático

17. Este componente tiene por objeto establecer sistemas integrados de producción ganadera y agrícola que sean eficientes, sostenibles y resilientes al cambio climático. Constará de tres subcomponentes: i) fortalecimiento de la resiliencia y desempeño de los sistemas ganaderos ovino y caprino; ii) diversificación e integración agropastoral con fines de adaptación al cambio climático; y iii) fomento de la capacidad de los productores agropecuarios en materia de prácticas y técnicas resilientes al cambio climático.

Componente 2: valorización, acceso a los mercados e infraestructuras resilientes

18. El objetivo de este componente es mejorar los medios de vida de la población rural mediante la valorización de la producción ganadera y agrícola, la mejora del acceso a los mercados y el desarrollo de infraestructuras resilientes. Constará de tres subcomponentes: i) valorización económica y acceso a los mercados; ii) desarrollo y rehabilitación de infraestructuras rurales resilientes al clima; y iii) fortalecimiento de las instituciones y apoyo institucional.

Componente 3: políticas de desarrollo y gestión del proyecto

19. Este componente tiene por objeto fortalecer el entorno institucional para favorecer el establecimiento de un sistema ganadero integrado y sostenible. Comprenderá un subcomponente de apoyo a las políticas y a los sistemas institucionales destinado a apoyar la gobernanza de las organizaciones y los servicios ganaderos, y otro dedicado a la gestión del proyecto.

C. Teoría del cambio

20. El PDRIK se basa en el supuesto de que la mejora del acceso de los pequeños productores agropecuarios a servicios técnicos, insumos (recursos genéticos, servicios de sanidad animal y forrajes), agua y pastizales restaurados permitirá aumentar la productividad, reducir la presión sobre los recursos y fortalecer la resiliencia climática. El desarrollo de infraestructuras rurales, unidades de transformación y mecanismos de comercialización, junto con el apoyo a las organizaciones de productores, contribuirá a incrementar el valor añadido de las cadenas de valor locales y a aumentar los ingresos.
21. El proyecto prevé asimismo fortalecer el capital humano, centrándose especialmente en las mujeres y las personas jóvenes, mediante la capacitación, el fomento de la iniciativa empresarial y el apoyo a actividades generadoras de ingresos, lo que favorecerá su inclusión económica y la adopción de mejores prácticas nutricionales. Por último, el fortalecimiento de las organizaciones locales y la gobernanza contribuirá a preservar los logros alcanzados y a gestionar, de manera sostenible, los recursos naturales, el objetivo general es mejorar los ingresos, la seguridad alimentaria y la resiliencia de la población rural vulnerable.

D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones

22. El proyecto contribuye a la consecución de los objetivos del programa sobre oportunidades estratégicas nacionales establecido por el FIDA para 2022-2027 y a los Objetivos de Desarrollo Sostenible 1, 2, 5, 13 y 15, gracias al fortalecimiento de las capacidades de los pequeños productores, la resiliencia climática, la inclusión económica y la gestión sostenible de los recursos naturales. Además, el proyecto está en consonancia con la Estrategia Nacional de Desarrollo del Espacio Rural y las Zonas de Montaña, pues promueve la iniciativa empresarial de las personas jóvenes, la inclusión de las mujeres y la agrupación de los productores. Asimismo, es coherente con los marcos estratégicos de Marruecos, entre ellos la estrategia "Generación Verde 2020-2030", el Plan Climático Nacional para 2030, la Estrategia Nacional de Desarrollo Sostenible 2016-2030, el Nuevo Modelo de Desarrollo publicado en 2021 y el Plan Nacional del Agua, así como, a escala regional, el Programa de Desarrollo Regional de Beni Mellal-Jenifra 2022-2027. Por último, mediante las actividades de sensibilización sobre la diversificación y la higiene alimentarias, el proyecto contribuye también al cumplimiento de la Estrategia Nacional Multisectorial de Nutrición de Marruecos para 2024-2030 y a las políticas nacionales de inclusión social.

E. Costos, beneficios y financiación

23. Los tres componentes del proyecto se contabilizan parcialmente como financiación para el clima. De conformidad con las metodologías que emplean los bancos multilaterales de desarrollo en el seguimiento de la financiación para la adaptación al cambio climático y la mitigación de sus efectos, se calcula que el monto total de la financiación para el clima concedida por el FIDA a este proyecto asciende a EUR 34,15 millones.

Costos del proyecto

24. Se calcula que el costo total del proyecto será de EUR 75,85 millones. La contribución del FIDA ascenderá a EUR 56,61 millones (el 74,6 % del costo total), de los cuales EUR 20,38 millones corresponderán al préstamo concedido con cargo al Sistema de Asignación de Recursos basado en los Resultados (PBAS) y EUR 36,22 millones al préstamo concedido en el marco del Mecanismo de Acceso a Recursos Ajenos (BRAM). La contribución del Gobierno de Marruecos ascenderá a EUR 16,68 millones (el 22 %), de los cuales el 86,5 % revestirán la forma de exenciones fiscales; el 6 %, consistirán en contribuciones en especie a la gestión del proyecto, y el 4,5 %, serán contribuciones en efectivo. Se calcula que la contribución de los participantes, que se realizará en especie, será de EUR 2,57 millones (el 3,4 %).

Cuadro 1

Costos del proyecto desglosados por componente, subcomponente y entidad financiadora

(en miles de euros)

Componente/subcomponente	Préstamo del FIDA (PBAS)		Préstamo del FIDA (BRAM)		Participantes			Prestatario			Total	
	Monto	%	Monto	%	Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	Monto	%
1. Sistemas ganaderos integrados y resilientes al cambio climático												
1.1 Fortalecimiento de la resiliencia y el desempeño de los sistemas ganaderos ovino y caprino	5 834	28,5	10 413	50,9	-	122	0,6	-	4 093	20,0	20 462	27,0
1.2 Diversificación e integración agropastoral con fines de adaptación al cambio climático	1 359	28,8	2 416	51,2	-	-	-	-	943	20,0	4 719	6,2
1.3 Fomento de la capacidad de los productores agropecuarios en materia de prácticas y técnicas resilientes al cambio climático	787	25,7	1 400	45,6	-	267	8,7	-	613	20,0	3 067	4,0
Subtotal	7 980	28,3	14 229	50,4	-	390	1,4	-	5 649	20,0	28 249	37,2
2. Valorización, acceso a los mercados e infraestructuras resilientes												
2.1 Valorización económica y acceso a los mercados	3 806	24,1	6 766	42,8	-	2 061	13,1	-	3 158	20,0	15 792	20,8
2.2 Desarrollo y rehabilitación de infraestructuras rurales resilientes al clima	4 667	27,2	8 230	48,0	-	115	0,7	743	3 398	24,1	17 152	22,6
2.3 Fortalecimiento de las instituciones y apoyo institucional	1 491	28,8	2 651	51,2	-	-	-	-	1 036	20,0	5 178	6,8
Subtotal	9 965	26,1	17 647	46,3	-	2 176	5,7	743	7 591	21,9	38 122	50,3
3. Políticas de desarrollo y gestión del proyecto												
3.1 Políticas de desarrollo	186	28,8	331	51,2	-	-	-	-	129	20,0	647	0,9
3.2 Gestión del proyecto	2 258	25,6	4 013	45,4	-	-	-	-	2 564	29,0	8 833	11,6
Subtotal	2 443	25,8	4 344	45,8	-	-	-	-	2 692	28,4	9 480	12,5
Total	20 389	26,9	36 219	47,8	-	2 566	3,4	743	15 934	22,0	75 850	100,0

Cuadro 2

Costos del proyecto, desglosados por categoría de gastos y entidad financiadora

(en miles de euros)

Categoría de gastos	Préstamo del FIDA (PBAS)		Préstamo del FIDA (BRAM)		Participantes			Prestatario			Total	
	Monto	%	Monto	%	Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	Monto	%
I. Costos de inversión												
1. Equipos y materiales	8 875	26,6	15 820	47,4	-	1 977	5,9	-	6 668	20,0	33 341	44,0
2. Asistencia técnica	1 889	28,8	3 357	51,2	-	-	-	-	1 312	20,0	6 557	8,6
3. Capacitación, estudios y convenios	2 822	27,3	5 016	48,5	-	473	4,6	-	2 036	19,7	10 347	13,6
4. Ordenación y obras	6 803	27,6	12 027	48,9	-	115	0,5	743	4 922	20,0	24 610	32,5
Costos totales de inversión	20 389	27,2	36 219	48,4	-	2 566	3,4	743	14 938	20,0	74 854	98,7
II. Gastos recurrentes												0,0
1. Sueldos y prestaciones	-	-	-	-	-	-	-	-	560	100,0	560	0,7
2. Funcionamiento	-	-	-	-	-	-	-	-	436	100,0	436	0,6
Total de gastos recurrentes	-	-	-	-	-	-	-	-	996	100,0	996	1,3
Total	20 389	26,9	36 219	47,8	-	2 566	3,4	743	15 934	22,0	75 850	100,0

Cuadro 3

Costos del proyecto, desglosados por componente, subcomponente y año del proyecto

(en miles de euros)

Componente/subcomponente	Primer año		Segundo año		Tercer año		Cuarto año		Quinto año		Sexto año		Séptimo año		Octavo año		Total
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto
1. Sistemas ganaderos integrados y resilientes al cambio climático																	
1.1 Fortalecimiento de la resiliencia y el desempeño de los sistemas ganaderos ovino y caprino	71,3	0,3	31,1	0,2	3 601,6	17,6	5 961,5	29,1	7 615,7	37,2	2 434,0	11,9	747,4	3,7	-	-	20 462,7
1.2 Diversificación e integración agropastoral con fines de adaptación al cambio climático	19,6	0,4	659,5	14,0	1 023,9	21,7	1 171,5	24,8	1 022,1	21,7	822,0	17,4	-	-	-	-	4 718,5
1.3 Fomento de la capacidad de los productores agropecuarios en materia de prácticas y técnicas resilientes al cambio climático	-	-	-	-	940,8	30,7	691,4	22,5	705,2	23,0	719,3	23,5	10,7	0,3	-	-	3 067,4
Subtotal	90,9	0,3	690,6	2,4	5 566,4	19,7	7 824,4	27,7	9 343,0	33,1	3 975,3	14,1	758,1	2,7	-	-	28 248,6
2. Valorización, acceso a los mercados e infraestructuras resilientes																	
2.1 Valorización económica y acceso a los mercados	47,1	0,3	874,0	5,5	6 225,4	39,4	5 693,5	36,1	2 111,8	13,4	750,2	4,8	59,3	0,4	30,3	0,2	15 791,7
2.2 Desarrollo y rehabilitación de infraestructuras rurales resilientes al clima	161,7	0,9	2 189,8	12,8	2 932,6	17,1	3 721,5	21,7	3 915,1	22,8	2 495,5	14,5	1 691,2	9,9	44,9	0,3	17 152,3
2.3 Fortalecimiento de las instituciones y apoyo institucional	-	-	104,8	2,0	930,1	18,0	1 167,4	22,5	1 373,3	26,5	676,3	13,1	620,6	12,0	304,8	5,9	5 177,3
Subtotal	208,8	0,5	3 168,6	8,3	10 088,1	26,5	10 582,4	27,8	7 400,3	19,4	3 921,9	10,3	2 371,2	6,2	380,0	1,0	38 121,3
3. Políticas de desarrollo y gestión del proyecto																	
3.1 Políticas de desarrollo	-	-	378,7	58,6	79,2	12,2	40,4	6,2	41,2	6,4	-	-	107,1	16,6	-	-	646,4
3.2 Gestión del proyecto	256,8	2,9	1 463,6	16,6	1 179,6	13,4	1 176,7	13,3	1 227,9	13,9	1 139,1	12,9	1 278,4	14,5	1 111,3	12,6	8 833,6
Subtotal	256,8	2,7	1 842,3	19,4	1 258,8	13,3	1 217,1	12,8	1 269,1	13,4	1 139,1	12,0	1 385,5	14,6	1 111,3	11,7	9 480,0
Total	556,5	0,7	5 701,4	7,5	16 913,3	22,3	19 624,0	25,9	18 012,4	23,7	9 036,3	11,9	4 514,7	6,0	1 491,4	2,0	75 849,9

Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

25. El costo total del proyecto, cuya duración será de siete años (2027-2033), asciende a EUR 75,8 millones, que incluyen provisiones para imprevistos de orden físico y financiero. Los costos básicos se cifran en EUR 68,1 millones, de los cuales EUR 14,9 millones corresponden a impuestos. Las provisiones para imprevistos de orden físico y financiero suman EUR 7,7 millones.
26. Los gastos de inversión y los gastos corrientes ascienden, respectivamente, a EUR 74,9 millones (el 98,7 % del costo total) y EUR 1 millón (el 1,3 %). Los costos básicos, desglosados por componente, se distribuyen de la siguiente manera:
 - i) EUR 25,8 millones (el 38 % de los costos básicos) para el componente 1;
 - ii) EUR 32,9 millones (el 48 %) para el componente 2; y iii) EUR 9,3 millones (el 14 %) para el componente 3.
27. El plan de financiación del proyecto es el siguiente: i) el FIDA aportará EUR 56,6 millones (el 74,6 % del costo total); ii) el Gobierno de Marruecos, EUR 16,7 millones (el 22 %); y iii) los participantes en el proyecto, EUR 2,6 millones (el 3,4 %), principalmente facilitando o cediendo tierras colectivas o privadas para realizar determinadas inversiones en su beneficio. En el cuadro anterior se presenta el plan de financiación del proyecto desglosado por componente y subcomponente.

Desembolsos

28. Los desembolsos correspondientes al proyecto se efectuarán mediante el procedimiento de reembolso. Por consiguiente, los gastos autorizados en los planes operacionales anuales y presupuestos conexos y que sean admisibles serán financiados de manera anticipada por el Gobierno de Marruecos y posteriormente reembolsados por el FIDA mediante transferencia a la cuenta de la Tesorería General del Reino abierta en Bank Al-Maghrib, sobre la base de las solicitudes de reembolso de fondos presentadas trimestralmente a través del Portal de los Clientes del FIDA y sustentadas en la información financiera contenida en los informes financieros provisionales.
29. A efectos contables, los gastos admisibles del proyecto se imputarán al préstamo concedido con cargo al BRAM y al préstamo concedido con cargo al PBAS, conforme al principio *pari passu*.
30. A fin de acelerar la puesta en marcha de las actividades del proyecto, el Gobierno podrá recurrir al mecanismo de financiación retroactiva. En un anexo del manual de ejecución del proyecto figura una lista de las actividades, en la que se especifica el límite máximo de los gastos admisibles para la financiación retroactiva del FIDA, estimado en aproximadamente EUR 465 000 para la categoría "Capacitación, estudios y convenios". De esos gastos, únicamente los efectuados a partir del 31 de marzo de 2026 podrán acogerse a la financiación del FIDA.

Resumen de los beneficios y análisis económico

31. El análisis económico y financiero confirma la viabilidad del proyecto tanto para los participantes como para la comunidad en su conjunto. Basado en una comparación entre las situaciones "con proyecto" y "sin proyecto" y en supuestos conservadores, el análisis se sirve de datos secundarios y de herramientas ampliamente reconocidas. El proyecto beneficiará a 112 000 personas (28 000 hogares), de las cuales el 40 % serán mujeres y el 20 %, personas jóvenes, con un costo aproximado de EUR 677 por participante. Además del aumento de los ingresos, se esperan efectos positivos en materia de empleo, diversificación económica, inclusión y resiliencia.
32. Los resultados financieros indican que los principales modelos respaldados por el proyecto son rentables en términos generales, pues arrojan valores actuales netos (VAN) positivos y tasas internas de rendimiento (TIR) superiores a la tasa de

descuento del 10 %. El análisis económico agregado confirma dicho rendimiento, como ponen de manifiesto el VAN positivo y la TIR superior al 5 %, pese a que algunos beneficios no monetizables solo se han tenido en cuenta parcialmente.

Estrategia de salida y sostenibilidad

33. La estrategia de salida se sustenta en el fortalecimiento sostenible de las organizaciones, con miras a que puedan funcionar de manera autónoma e inclusiva. La orientación técnica a los ganaderos se consolidará mediante su integración en instituciones locales o su colaboración con ellas, lo que permitirá mejorar de forma sostenible la productividad, la resiliencia climática y el acceso a los mercados. Las actuaciones de ordenación agropastoral y las infraestructuras económicas reforzarán la seguridad de los sistemas ganaderos, en particular mediante mecanismos de gestión sostenibles, como la posibilidad de establecer alianzas público-privadas para la gestión de las instalaciones frigoríficas y los mercados de ganado.
34. El proyecto invertirá asimismo en capital humano mediante actividades de capacitación técnica y empresarial, que favorecerán la inserción de la población joven, su empoderamiento y su acceso al empleo. La sostenibilidad se sustentará también en la valorización territorial, en particular mediante el enfoque de los Sistemas Importantes del Patrimonio Agrícola Mundial (SIPAM) y la obtención de una indicación geográfica protegida para determinados productos cárnicos, así como en la rentabilidad financiera demostrada de las inversiones.

III. Gestión de riesgos

A. Riesgos y medidas de mitigación

35. El nivel general de riesgo del proyecto se considera “moderado” tras la puesta en marcha de las medidas de mitigación propuestas, que se recogen en el manual de ejecución del proyecto ya elaborado.

Cuadro 4

Calificación general de los riesgos

<i>Esferas de riesgo</i>	<i>Calificación del riesgo inherente</i>	<i>Calificación del riesgo residual</i>
Contexto nacional	Moderado	Moderado
Estrategias y políticas sectoriales	Bajo	Bajo
Medio ambiente y clima	Moderado	Moderado
Alcance del proyecto	Bajo	Bajo
Capacidad institucional de ejecución y sostenibilidad	Considerable	Considerable
Gestión financiera	Considerable	Considerable
Adquisiciones y contrataciones	Moderado	Moderado
Impacto ambiental, social y climático	Moderado	Moderado
Partes interesadas	Moderado	Moderado
Riesgo general	Moderado	Moderado

B. Categoría ambiental y social

36. El riesgo relacionado con las condiciones sociales y ambientales se considera moderado. Se deriva principalmente de los posibles impactos de las actividades en materia de riego, ordenación e infraestructura rural. Para gestionar estos riesgos será necesario cumplir los requisitos establecidos en varias de las normas de los Procedimientos del FIDA para la Evaluación Social, Ambiental y Climática (PESAC), en particular las normas 2 y 6. Se ha preparado un marco abreviado de gestión ambiental, social y climática, que incluye una matriz del Plan de Gestión Ambiental, Social y Climática (PGASC) correspondiente, a fin de orientar la gestión de estos riesgos durante la ejecución del proyecto.

C. Clasificación del riesgo climático

37. El riesgo derivado de los impactos del cambio climático se considera moderado, habida cuenta del previsible agravamiento de las sequías, el aumento de las temperaturas y la intensificación del estrés hídrico, así como de sus efectos sobre los recursos naturales y los sistemas ganaderos. Para mitigar estos riesgos, el proyecto incorporará enfoques climáticamente inteligentes que promuevan buenas prácticas ganaderas y el desarrollo de la agroecología, la resiliencia de las infraestructuras y las prácticas, la diversificación de los ingresos y el fomento de la capacidad de los participantes. Estas medidas se sustentarán en estudios técnicos y en la aplicación del PGASC.

D. Sostenibilidad de la deuda

38. Según las conclusiones más recientes de las consultas del Fondo Monetario Internacional (FMI) relativas a Marruecos en el marco del artículo IV, el riesgo general relacionado con la deuda del país se considera moderado. Esta valoración refleja la notable mejora de los fundamentos macroeconómicos y presupuestarios registrada en los últimos años, en particular en lo que respecta al saneamiento de las finanzas públicas y la gestión de la deuda, al tiempo que da cuenta de unas perspectivas más dispares a medio y largo plazo.

IV. Ejecución

A. Marco organizativo

Gestión y coordinación del proyecto

39. El proyecto estará bajo la supervisión técnica del Ministerio de Agricultura, Pesca Marítima, Desarrollo Rural, Aguas y Bosques, mientras que la supervisión administrativa corresponderá a la Dirección de Desarrollo del Espacio Rural y las Zonas de Montaña (DDERZM). La gobernanza estratégica se articulará mediante una estructura de varios niveles, integrada por un comité nacional de dirección presidido por el Secretario General del Ministerio y por comités regionales y provinciales encargados de la orientación estratégica, la coordinación y el seguimiento general del proyecto.
40. La coordinación operacional se organizará en tres niveles. A nivel central, la unidad central de coordinación del proyecto, adscrita a la DDERZM, se encargará de la supervisión general y de las relaciones con los asociados. En el ámbito regional, una unidad de coordinación regional establecida en la Dirección Regional de Agricultura de Beni Mellal-Jenifra se encargará del seguimiento de la ejecución y de la coordinación técnica. En el ámbito provincial, la Dirección Provincial de Agricultura (DPA) de Jenifra dirigirá el proyecto por conducto de una unidad de gestión del proyecto (UGP), que coordinará la ejecución con los servicios técnicos, las instituciones asociadas y las organizaciones profesionales agrícolas.
41. La UGP contará con el apoyo de un equipo de asistencia técnica que abarcará los principales ámbitos técnicos y las funciones de gestión, seguimiento y evaluación (SyE), y comunicación. La ejecución de las actividades incumbirá principalmente a la DPA, que contará con el apoyo de la Dirección Regional de la Oficina Nacional de Asesoramiento Agrícola y de diversos asociados institucionales. Las cuestiones transversales, en particular la igualdad de género, la focalización en la juventud, el medio ambiente y el cambio climático, se integrarán en la estructura de ejecución.

Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones, y gobernanza

42. La UGP, establecida en el seno de la Dirección Provincial de Agricultura de Jenifra Este, se encargará, con el apoyo de la DDERZM y bajo su supervisión, de consolidar la información financiera del proyecto y preparar los informes financieros provisionales y anuales. Para ello, contará con asistencia técnica en gestión financiera. A fin de que pueda desempeñar sus funciones de consolidación y

presentación de informes, las demás entidades responsables de la ejecución deberán comprometerse a remitirle mensualmente un informe sobre la ejecución financiera correspondiente al mes en cuestión. La puntualidad y la calidad de la información proporcionada serán determinantes para la eficacia del proyecto en materia de gestión financiera y de presentación de informes. La información financiera y contable consolidada se introducirá asimismo en un programa informático de contabilidad específico para el proyecto, que se adquirirá en el mercado. Los planes operacionales anuales y presupuestos conexos del proyecto se ejecutarán mediante el sistema nacional de presupuestación y concesión de créditos. A tal efecto, se incluirá una partida presupuestaria específica para el proyecto en el presupuesto detallado. Por consiguiente, el proyecto deberá velar en todo momento por la coherencia entre el presupuesto nacional y el correspondiente plan operacional anual y presupuesto conexo. El sistema de control interno del proyecto se basará en el sistema nacional de gestión del gasto público. La Inspección General de Finanzas se encargará de realizar la auditoría de conformidad con el mandato definido por la legislación.

43. **Adquisiciones y contrataciones.** El marco jurídico marroquí se ajusta a las normas internacionales y los mecanismos institucionales garantizan la coherencia entre la planificación, el compromiso de gasto y el control. En consecuencia, los procedimientos nacionales establecidos en el Decreto 2-22-431, de 8 de marzo de 2023, relativo a la contratación pública, se aplicarán a todos los contratos de obras y de adquisición de bienes, así como a los contratos de servicios de firmas consultoras que se adjudiquen en el marco del proyecto, con algunas modificaciones en los documentos nacionales que integran el contrato (el pliego de condiciones particulares y el reglamento de la consulta), de manera que cumplan los requisitos del FIDA relativos a la observancia de sus políticas, su derecho de auditoría, las exigencias derivadas de los PESAC y el formulario de autocertificación. Los procedimientos del FIDA se aplicarán a la selección de consultores individuales —con excepción de los arquitectos—, así como al cumplimiento de los umbrales establecidos para los distintos métodos y modalidades de examen, cuyos pormenores se especificarán en la carta sobre las disposiciones aplicables a las adquisiciones y contrataciones en el marco del proyecto, en la que se tendrá en cuenta el bajo nivel de riesgo atribuido al sistema nacional.

Participación y observaciones del grupo objetivo y mecanismo de resolución de reclamaciones

44. La participación de los grupos objetivo constituye un principio fundamental del proyecto, en consonancia con el marco de los PESAC, y garantiza la participación inclusiva y transparente de los participantes mediante el acceso a la información, la celebración periódica de consultas y el respeto del consentimiento libre, previo e informado, todo ello conforme a un enfoque de gestión adaptativa. A tal efecto, el proyecto establecerá un sistema de comunicación de proximidad que garantice la difusión de la información a través de diversos canales accesibles, lo que permitirá a los participantes expresar sus necesidades y contribuir a orientar la focalización, la planificación y la ejecución de las intervenciones.

Mecanismo de resolución de reclamaciones

45. El proyecto establecerá un mecanismo de gestión de reclamaciones que permita a los participantes y a las demás partes interesadas comunicar cualquier reclamación o inquietud relacionada con su ejecución. El mecanismo estará operativo desde la puesta en marcha del proyecto y se difundirá ampliamente a través de los canales adecuados.

46. La tramitación de las reclamaciones se ajustará a un procedimiento estructurado que comprenderá su registro, análisis y resolución; la comunicación de las medidas adoptadas a los reclamantes; el seguimiento de los casos, y el cierre de los expedientes. Este mecanismo contribuirá a reforzar la transparencia, la confianza de los participantes y la calidad de la gobernanza del proyecto.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación

47. La planificación y el SyE se enmarcarán en un ciclo de gestión orientada a los resultados. El sistema de SyE prevé la realización de estudios de referencia, un estudio de los efectos logrados a mitad de período y una evaluación final del impacto, así como la celebración de talleres de puesta en marcha y finalización, con objeto de fomentar el aprendizaje continuo, la capitalización de experiencias y la adopción de decisiones basada en los resultados.
48. La gestión de los conocimientos tendrá por objeto generar, aprovechar y difundir los conocimientos derivados de las experiencias sobre el terreno. Los conocimientos generados se difundirán, entre otros medios, mediante talleres y materiales de capitalización.

Innovación y ampliación de escala

49. En el marco del proyecto, la gestión de los conocimientos se centrará en documentar y capitalizar las innovaciones relacionadas con los sistemas agropastorales, en particular las relativas a la intensificación sostenible, la resiliencia climática, la gestión de los recursos naturales, la estructuración de las organizaciones profesionales agrícolas y el desarrollo y la valorización de las cadenas de valor locales.
50. El enfoque programático del FIDA en Marruecos facilitará la sistematización y reproducción de estos logros en otros territorios, a partir de modelos de eficacia comprobada, como la ordenación de los pastizales, las obras hidroagrícolas de pequeña y mediana escala, las actividades generadoras de ingresos y las unidades de valorización. El fomento de la capacidad de los agentes locales, la movilización de las mujeres y las personas jóvenes y las inversiones adaptadas al cambio climático contribuirán a la adopción y difusión duraderas de estas buenas prácticas.

C. Planes para la ejecución

Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha

51. La preparación para la ejecución del proyecto se basará en una planificación rigurosa encaminada a garantizar una puesta en marcha rápida y eficaz, que comprenderá el establecimiento de los mecanismos institucionales, la movilización de recursos humanos y la elaboración de los principales instrumentos operacionales. Una vez que el proyecto entre en vigor, se contratará y capacitará al personal responsable de la asistencia técnica. Por su parte, los órganos de dirección validarán los documentos fundamentales, que se presentarán en un taller de puesta en marcha a fin de asegurar la coordinación de las partes interesadas.
52. La planificación tendrá en cuenta el cumplimiento de los procedimientos nacionales y los requisitos del FIDA, en particular los relativos a la asignación presupuestaria y la ejecución de las actividades. El recurso a la financiación retroactiva permitirá acelerar la puesta en marcha al sufragar los estudios preparatorios esenciales. En todo el proceso se integrarán asimismo los requisitos ambientales y sociales, así como medidas para anticipar los riesgos que puedan afectar a la ejecución del proyecto.

Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización

53. El FIDA supervisará el proyecto en estrecha colaboración con el Gobierno mediante misiones conjuntas periódicas. Estas misiones permitirán evaluar los avances, detectar las dificultades y proponer los ajustes necesarios.
54. Al comienzo del cuarto año, el FIDA y el Gobierno llevarán a cabo conjuntamente un examen de mitad de período para evaluar el desempeño general del proyecto, su impacto en los participantes y la pertinencia de la estrategia de ejecución.
55. Al cierre del proyecto se realizará una misión conjunta de finalización, que permitirá evaluar los resultados alcanzados y los impactos generados, así como las enseñanzas extraídas para futuras intervenciones.

V. Instrumentos jurídicos y facultades

56. Un convenio de financiación entre el Reino de Marruecos y el FIDA constituye el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al prestatario. Se adjunta una copia del convenio de financiación negociado como apéndice I.
57. El Reino de Marruecos está facultado por su legislación para recibir financiación del FIDA.
58. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y en sus Políticas y Criterios en materia de Financiación.

VI. Recomendación

59. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta de acuerdo con los términos de la resolución siguiente:

RESUELVE: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones ordinarias al Reino de Marruecos por un monto de veinte millones trescientos ochenta y cinco mil euros (EUR 20 385 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

RESUELVE ADEMÁS: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones ordinarias al Reino de Marruecos por un monto de treinta y seis millones doscientos veinte mil euros (EUR 36 220 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Álvaro Lario
Presidente

Accord de financement négocié

Projet de développement rural intégré dans la province de Khénifra (PDRIK)

(Négociations conclues le 2 septembre 2026)

Prêt No.: _____

Prêt No.: _____

Nom du Projet : Projet de Développement Rural Intégré dans la Province de Khénifra (PDRIK) (le « Projet ») entre :

Le Royaume du Maroc (« l’Emprunteur »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE l’Emprunteur a sollicité du Fonds un financement par prêts pour le Projet décrit à l’Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Projet est partiellement financé sur l'allocation basée sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et à travers le mécanisme d'allocation des ressources empruntées (MARE) ;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend ce qui suit : le Document Principal (les clauses préliminaires *Attendu que* et les Sections A à E), la description du Projet et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2), et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée, sauf si les Parties conviennent autrement dans le présent accord.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur deux Prêts (le « Financement »), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt SAFP est de vingt millions trois cent quatre-vingt-cinq mille Euro (20 385 000 EUR).
- B. Le montant du Prêt MARE est de trente-six millions deux cent vingt mille Euro (36 220 000 EUR).
2. Le Prêt SAFP et le Prêt MARE sont accordés à des conditions ordinaires et sont assortis d'un intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA qui inclut une marge variable et qui est exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais du Prêt; les deux Prêts sont assortis d'un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris une période de grâce de quatre (4) ans et six (6) mois, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies et ne sera prélevé de commission d'engagement.
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts des deux Prêts sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Les fonds provenant des Prêts seront versés sur le compte de la Trésorerie générale du Royaume du Maroc ouvert auprès de Bank Al-Maghrib.
7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de seize millions six cent soixante-quinze mille Euro (16 675 000 EUR). Les bénéficiaires mobiliseront une contribution totale en nature d'environ deux millions cinq cent soixante-cinq mille Euro (2 565 000 EUR).

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF).
2. Les autres parties du Projet sont décrites dans la partie 2 de l'Annexe 1.
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord, et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera les Prêts et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles spécifiques préalables au premier décaissement :

- a) la non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.
- b) les instances de gouvernance du Projet ont été désignées conformément à la section II, paragraphes 7 et 8 de l'Annexe 1 du présent accord, à l'exception de l'assistance technique (AT).
- c) La nomination d'un Coordinateur provincial du Projet, un responsable de la gestion financière et un responsable de passation des marchés.

2. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour l'Emprunteur:

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances chargé du budget
Boulevard Mohamed V, quartier administratif
Rabat, Maroc

Copie à:

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des eaux et forêts
Boulevard Mohamed V, quartier administratif
Rabat, Maroc

Pour le Fonds :

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord, [en date du _____]¹, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur.

LE ROYAUME DU MAROC

[Nom du Représentant autorisé]
[Titre du Représentant autorisé]

Date : _____²

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

¹ À conserver uniquement si l'Accord de financement est signé par les deux Parties à la même date et au même endroit.

² Dans le cas où l'Accord de financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet bénéficiera à environ 112 000 bénéficiaires (dont 40% de femmes et 20% de jeunes), correspondant à environ 28 000 ménages. Il ciblera spécialement les catégories suivantes: i) les petits éleveurs et éleveuses non encore organisés en groupements affiliés à l'Association nationale ovine et caprine (« l'ANOC »); ii) les petits éleveurs et éleveuses n'ayant pas pu diversifier leurs sources de revenus; iii) les jeunes apiculteurs/trices ayant perdu partiellement leurs ruches à cause des maladies et de la sécheresse; iv) les ménages très vulnérables, dont sans terres, personnes handicapées, femmes et jeunes sans emploi; et v) les hommes et les femmes ruraux ou démontrant la volonté d'intégrer des coopératives.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra à 20 collectivités territoriales (CT) dans la Province de Khénifra, Région de Khénifra-Beni Mellal.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est de réduire durablement la pauvreté, améliorer la résilience aux changements climatiques et les conditions de vie des populations rurales vulnérables dans la Province de Khénifra, Région de Khénifra-Beni Mellal.
4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est d'améliorer les revenus des petits producteurs et des populations rurales, et les performances des systèmes de production dans les zones de montagne.

5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après :

5.1 Composante 1 : Systèmes d'élevage intégrés et résilients au changement climatique.

5.1.1 *Sous-Composante 1.1: Renforcement de la résilience et des performances des systèmes d'élevage ovin et caprin.* Cette sous-composante financera une série d'interventions autour de i) la création de environ 7 groupements ANOC afin d'améliorer la conduite de troupeaux et l'accès aux marchés, ii) l'acquisition et la distribution d'environ 9 800 têtes d'ovins et caprins, iii) la santé animale pour la vaccination contre les entérotoxémies et traitements contre les parasites internes pour environ 200 000 têtes, iv) le développement de la station caprine de Tiouziouine, v) l'amélioration pastorale et sylvopastorale, à travers des activités de restauration des parcours au niveau de pâturages privés (300 ha), collectifs (8 200 ha) et sylvopastoraux (4 200 ha), et vi) l'hydraulique pastorale, par la construction et réhabilitation de points de captage des eaux de surface (environ 8) et l'aménagement de points d'eau (environ 20).

5.1.2 *Sous-Composante 1.2: Diversification et intégration agro-pastorale pour l'adaptation au changement climatique.* Cette sous-composante financera: i) des intrants de cultures annuelles (couvrant 10 000 ha) et plantations agro-sylvo-pastorales (pour 2 450 ha) au niveau de parcelles d'exploitations agricoles selon une approche d'intensification agroécologique, via des systèmes de culture intégrés à l'élevage, diversifiés, sensibles à la nutrition, et résilients aux changements climatiques, ii) le support à la mise en place et au renforcement des coopératives de services agricoles à travers l'appui à environ 15 coopératives d'équipes métiers.

5.1.3 *Sous-Composante 1.3: Renforcement des capacités des agro-éleveurs en matière de pratiques et techniques résilientes aux changements climatiques.* Cette sous-composante financera des activités pour le renforcement des capacités du capital humain, en particulier au niveau de l'exploitation agricole, à travers une mise à l'échelle de l'approche Champs Ecole de Producteurs (CEP), et l'exécution d'environ 323 CEP.

5.2 Composante 2 : Valorisation économique, accès aux marchés et infrastructures résilientes.

5.2.1 *Sous-Composante 2.1: Valorisation économique et accès aux marchés.* Cette sous-composante financera: i) le développement d'infrastructures résilientes pour la valorisation de la filière des petits ruminants (environ 3 marchés à bestiaux, environ 5 entrepôts frigorifiques équipés de panneaux solaires), ii) la valorisation d'autres filières et développement d'unités de valorisation (3 UV, dont olives de table, figue de barbarie, miellerie), iii) des activités génératrices de revenus (près de 70 Activités Génératrices de Revenus (AGR), dont aviculture, produits aromatiques et médicinaux, couscous, safran), iv) le développement d'instruments pour un meilleur accès aux marchés tels que l'indication géographique de provenance, des plateformes numériques pour la commercialisation, ou la participation et représentation à des foires et salons d'agriculture.

5.2.2 *Sous-Composante 2.2: Développement et réhabilitation d'infrastructures rurales résilientes au climat.* Cette sous-composante assurera le financement i) d'aménagements hydroagricoles (petite et moyenne hydraulique – PMH sur 850 ha) et de renforcement des associations des usagers des eaux agricoles (AUEA), ii) de pistes rurales (90,5 km), et iii) des ouvrages de protection en gabions et collecte des eaux de surface (CES) pour protéger environ 1 500 ha contre les effets d'érosion accentués par le changement climatique.

5.2.3 *Sous-Composante 2.3: Renforcement et appui institutionnel.* Cette sous-composante sera dédiée à i) la formation juridique sur les organisations professionnelles agricoles (OPA), ii) la formation sur les métiers, iii) les formations techniques ciblées selon l'activité entreprise incluant la commercialisation et la digitalisation, et iv) les formations de base – y compris la préparation de plans d'affaires et l'éducation financière.

5.3 Composante 3 : Politique de développement et gestion de Projet.

5.3.1 *Sous-Composante 3.1:* Le Projet appuiera i) les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) de la FAO dans la Province, ii) la mise en œuvre d'activités pilotes autour de thèmes de recherche actions, et iii) des interventions de dialogue politique autour de la gestion, l'inclusion sociale et la gouvernance des organisations professionnelles agricoles (OPA).

5.3.2 *Sous-Composante 3.2: Gestion du Projet.* Cette sous-composante financera les biens, services et prestations nécessaires à la gestion, la coordination, au suivi-évaluation et à l'exécution du Projet, conformément aux procédures du FIDA et aux modalités convenues avec l'Emprunteur. Elle couvrira l'AT, le renforcement des capacités et la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation aux fins de mesure des résultats, de reddition de comptes et de gestion adaptative.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'Agent principal du Projet.*

Le Projet sera placé sous la tutelle du MAPMDREF et domicilié au sein de la Direction du Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne (DDERZM).

7. *Comités de pilotage du Projet.*

Le pilotage du Projet au niveau national sera assuré par le Comité national de pilotage (CNP) placé sous la présidence du Secrétaire général du MAPMDREF. Au niveau territorial, le cas échéant, un comité régional de pilotage (CRP) sera institué dans la région Béni Mellal-Khénifra et présidé par le Directeur régional de l'agriculture (DRA). Au niveau provincial, un comité provincial de pilotage (CPP) sera présidé par le Gouverneur de la Province de Khénifra.

8. *Unité de gestion du Projet.*

La coordination et la gestion des activités du Projet seront assurées au niveau central par une Unité de coordination centrale du Projet (UCCP) logée au niveau de la DDERZM et au niveau provincial par l'Unité de gestion provinciale du Projet (UGPP) installée au niveau de la Direction provinciale de l'agriculture (DPA) de Khénifra. Ces unités pourront être assistées par l'AT (recrutée selon le nombre et le profil nécessaires pour couvrir tous les aspects techniques, thématiques et de coordination des activités du Projet).

9. *Parties prenantes du Projet.*

La mise en œuvre des activités sera assurée principalement par la Direction provinciale de l'agriculture à travers l'UGPP, notamment via la passation de marchés avec des prestataires spécialisés conformément aux procédures applicables. L'Office National du Conseil Agricole (ONCA) interviendra comme agent d'exécution pour les activités de renforcement des capacités et de conseil agricole. Le Projet pourrait mobiliser également des conventions de partenariat avec des institutions spécialisées telles que l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV) afin de faciliter la mise en œuvre de certaines interventions, ainsi qu'avec toute entité jugée nécessaire à l'exécution du Projet.

10. *Suivi et évaluation.*

Le système de suivi et d'évaluation inclura la réalisation des études de référence, d'effet à mi-parcours et l'étude d'impact final, l'organisation des ateliers de démarrage et d'achèvement, ainsi que l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation et des activités liées à la communication et la gestion des savoirs pour soutenir l'apprentissage continu, la capitalisation des expériences et la prise de décision fondée sur les résultats.

11. *Gestion des savoirs.*

La gestion des savoirs vise à produire, capitaliser et diffuser les connaissances issues des expériences de terrain, du suivi-évaluation et des études afin d'améliorer la mise en œuvre du Projet et de promouvoir des approches et bonnes pratiques en matière de systèmes agropastoraux, de résilience climatique, de renforcement des organisations agricoles — en particulier celles impliquant les femmes et les jeunes ruraux — et de développement des filières locales. Les connaissances produites (analyses, études de cas et notes de capitalisation) seront diffusées notamment à travers des ateliers et des supports de capitalisation. La responsabilité de la gestion des savoirs sera assurée par l'UGPP, avec l'appui de l'AT.

12. *Manuel de mise en œuvre du Projet.*

Le manuel de mise en œuvre sera finalisé par la DDERZM. Ce document devra être amendé chaque fois que des ajustements seront jugés nécessaires et présenté au FIDA pour avis de non-objection. Toute renonciation, suspension, résiliation, modification ou amendement du manuel de mise en œuvre nécessitera l'accord préalable du Fonds.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit des Prêts.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement des Prêts ainsi que le montant des Prêts affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du Prêt SAFP	Montant alloué au titre du Prêt MARE	Pourcentage
I. Travaux	6 120 000	10 825 000	100% HT et hors contributions du Gouvernement et des Bénéficiaires
II. Equipements et matériels	7 990 000	14 240 000	100% HT et hors contributions des Bénéficiaires
III. Etudes et formations	2 540 000	4 515 000	100% HT et hors contributions des Bénéficiaires
IV. Assistance technique	1 700 000	3 020 000	100% HT
Non alloué	2 035 000	3 620 000	
TOTAL	20 385 000	36 220 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie I - « Travaux », incluent les dépenses relatives aux ouvrages d'aménagement.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie III - « Etudes et formations », incluent les dépenses relatives aux conventions.

2. Modalités de décaissement.

Financement rétroactif. À titre d'exception à la section 4.07 a) ii) des Conditions générales, les dépenses autorisées spécifiques engagées à compter du 31 mars 2026, jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent accord, sont considérées comme autorisées jusqu'à un montant équivalent à quatre cent soixante-cinq mille Euro (465 000 EUR) pour les activités définies dans le document de conception du Projet. Les activités à financer par financement rétroactif ainsi que leur catégorie de dépenses et leur source de financement respectives nécessiteront l'accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées. Les dépenses autorisées préfinancées seront remboursées à l'Emprunteur une fois remplies les conditions supplémentaires précédant le premier décaissement des fonds spécifié à la section E.1.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits sur le compte des deux Prêts du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les dix-huit (18) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet procèdera à la mise en place d'un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. *Planification, suivi et évaluation.* Le Projet veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les dix-huit (18) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de financement.

3. *Genre.* Le Projet veillera à l'intégration des considérations relatives à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes dans toutes les composantes et activités du Projet. Des points focaux genre seront désignés pour coordonner la mise en œuvre d'un Plan d'action Genre doté de ressources adéquates et assurer le suivi des actions prévues sur la base de données ventilées par sexe et par âge. Le Projet visera une participation de 40% des femmes, à travers des mesures favorisant leur accès équitable aux interventions et aux bénéfices du Projet, y compris la fourniture de services adaptés à leurs besoins différenciés.

4. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre.

5. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties prenantes du Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre.

6. *Utilisation des équipements du Projet.* Le cas échéant, le Projet doit s'assurer que tous les équipements achetés dans le cadre du Projet soient adaptés aux besoins du Projet et soient destinés à une utilisation pour le Projet et aux bénéficiaires identifiés.

7. *Système de passation des marchés du FIDA.* Le Projet doit veiller à ce qu'un plan de passation des marchés soit préparé et maintenu dans le système de passation des marchés désigné par le FIDA (« IFAD-OPEN »). Le Projet doit s'assurer que tous les contrats, accords et paiements liés à la passation des marchés et financés dans le cadre du Projet (y compris, sans s'y limiter, ceux relatifs aux biens, travaux, services, services de conseil, services non-consultatifs, contrats communautaires, subventions et contrats de financement) soient enregistrés dans le système IFAD-OPEN, conformément aux politiques et procédures applicables du FIDA. Le Projet doit veiller à ce que les données correspondantes soient mises à jour régulièrement pendant la mise en œuvre du Projet.

8. *Le personnel clé du Projet est :* Au niveau national, le directeur du projet, le coordinateur national du projet, le spécialiste financier, le responsable du suivi-évaluation, le responsable passation des marchés, et le spécialiste de l'évaluation des impacts sur

l'environnement et le climat. Au niveau régional, le coordinateur régional du projet. Au niveau provincial le Directeur provincial de l'agriculture, le Coordinateur provincial du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés, le responsable PESEC, le responsable genre et inclusion sociale et l'AT. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sont des fonctionnaires de l'État.

9. Tout contrat signé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA, telles que modifiées de temps à autre par le Fonds (« PESEC »). Tout changement du personnel affecté au Projet sera notifié au Fonds.

10. Il est entendu que l'AT sera recrutée selon le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement de l'AT est soumis à l'examen préalable du FIDA. Tout changement dans la composition de l'équipe de l'AT se fera en concertation avec le FIDA. Le personnel de l'AT est soumis à une évaluation annuelle. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

11. L'Emprunteur soumettra au moins une demande de décaissement du Financement sur chaque période de 12 mois à partir de la date de la valeur du décaissement précédent, exception faite pour le premier décaissement.

II. Dispositions PESEC

1. Le Projet étant classé à risque social et environnemental modéré et à risque climatique modéré par le Fonds, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans le Plan de Gestion des Risques Environnementaux Sociaux et Climatiques (PGESC), le Plan de Gestion des Déchets Solides et Liquides, le Plan de Gestion des Pesticides, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (les « Plans de gestion »), selon le cas, et en conformité avec les exigences des PESEC, telles que modifiées de temps à autre par le Fonds.

L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou déroger aux dispositions des Plans de gestion, sauf accord écrit du Fonds.

2. Lorsqu'il existe un risque potentiel de réinstallation, l'Emprunteur ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, ainsi que toutes ses entreprises contractantes, ses sous-traitants et ses fournisseurs, ne commencent la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément aux P/CAR/PCPI spécifiques, et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. L'Emprunteur doit veiller, ou faire en sorte que l'Agent principal et l'Agent de mise en œuvre du Projet veillent, au respect des procédures pertinentes des PESEC et des Plans de gestion pendant la mise en œuvre du Projet. Tous les documents d'appel d'offres et les contrats relatifs aux biens, travaux et services doivent contenir des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs se conforment à tout moment, durant la mise en œuvre du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC et les Plans de gestion, le cas échéant.

4. L'Emprunteur veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes PESEC et les politiques connexes. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des populations locales concernées doivent être utilisés dans la mesure du possible.

5. En cas d'incident grave³ relatif à des questions environnementales, sociales (y compris les questions de main d'œuvre et de communauté) ou de santé et de sécurité survenant dans le cadre du Projet ou pendant la mise en œuvre des activités de l'Emprunteur, l'Emprunteur doit, de bonne foi, notifier promptement le FIDA et s'engager à suivre les procédures indiquées soit dans le Manuel de mise en œuvre du Projet, soit telles que désignées par le FIDA en consultation avec l'Emprunteur. Dans tous les cas, ces procédures doivent être conformes aux Procédures relatives aux incidents du FIDA.

6. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu du présent accord, l'Emprunteur doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l'état de conformité aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC, le PGESC, les autres Plans de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
- Des rapports relatifs à tout incident social, environnemental, de santé ou de sécurité survenu durant la mise en œuvre du Projet, ainsi que les mesures correctives proposées, conformément aux Procédures relatives aux incidents du FIDA. L'Emprunteur devra divulguer les informations pertinentes figurant dans ces rapports aux personnes affectées, promptement après la soumission desdits rapports; et
- Des rapports relatifs à tout manquement de conformité aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC et les Plans de gestion (le cas échéant), promptement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

7. L'Emprunteur coopérera avec le Fonds concernant les missions de supervision, les revues à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences des PESEC, et des Plans de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

8. En cas de contradiction/conflict entre les Plans de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

³ Un incident grave est un événement défavorable qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des effets inattendus ou indésirables pouvant être préjudiciables à l'environnement, aux travailleurs, aux communautés, ou à la santé ou à la sécurité publique ou professionnelle. Dans le cadre des incidents, un accident représente un événement très grave entraînant des dommages importants, des décès, des blessures ou préjudices sérieux, survenant de manière involontaire et présentant un niveau de gravité élevé.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification		
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité
Portée Nombre de personnes et ménages ayant bénéficié des services du projet	1 Personnes touchées par les activités soutenues par le projet				Système SE	Annuel	UGP
	Hommes	0	6700	16800			
	Femmes	0	4480	11200			
	Jeunes	0	2240	5600			
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	11180	28000			
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Système SE	Annuel	UGP
	Membres des ménages	0	44800	112000			
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Système SE	Annuel	UGP
	Ménages dirigés par une femme	0	1120	2800			
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef	0	10080	25200			
	Ménages	0	11200	28000			
Objectif du projet Réduire durablement la pauvreté, et améliorer la résilience aux changements climatiques et les conditions de vie des populations rurales vulnérables	Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages et des outils de production				IBRE	Référence et achèvement	UGP
	Augmentation de l'indice %	0	4	10			
	Pourcentage de ménages déclarant un score de résilience amélioré				Enquête ménages IBRE	Référence et achèvement	UGP
	Augmentation de l'indice %	0	6	15			
Objectif de développement Améliorer les revenus des petits producteurs et des populations rurales, et les performances des systèmes de production dans les zones de montagne	Augmentation des revenus des petits producteurs dans les filières végétales et animales ou activités connexes (marge nette de leurs activités)				Enquête IBRE	Référence, et achèvement	UGP
	Augmentation des revenus agricoles ou activités connexes %	0	10	25			
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation				Enquête IBRE	Référence, MP et achèvement	UGP
	Jeunes %	0	20	20			
	Jeunes	0	560	1400			
	Nombre total de personnes %	0	10	25			
	Nombre total de personnes	0	2800	7000			

	Femmes %	0	50	50			
	Femmes	0	1400	3500			
	Hommes %	0	50	50			
	Hommes	0	1400	3500			
Effet direct Effet 1: Des systèmes de production intégrés, performants, durables et résilients au changement climatique (Productions animales et végétales)	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP / SSE
	Membres des ménages	0	44800	78400			
	Ménages %	0	40	70			
	Ménages	0	11200	19600			
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP
	Membres des ménages	0	33600	78400			
	Ménages %	0	30	70			
	Ménages	0	8400	19600			
	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP
	Membres des ménages	0	28000	78400			
	Ménages %	0	25	70			
	Ménages	0	7000	19600			
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP
	Membres des ménages	0	28000	78400			
	Ménages %	0	25	70			
	Ménages	0	7000	19600			
	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés				Enquête IBRE	Référence, MP et achèvement	UGP
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues	0	80	173			
	Membres des organisations de producteurs ruraux	0	2698	5190			
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux	0	1868	3114			
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux	0	830	2076			
	Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux	0	415	1038			
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)						
	Femmes %	0	10	50			
	Femmes	0	1120	5600			
	Ménages %	0	4	20			
	Ménages	0	1120	5600			
	Membres des ménages	0	4480	22400			
	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				Système SE	Semestriel / annuel	UGP

Produit Produit 1.1: Des systèmes d'élevage ovin et caprin performants développés	Tailles des organisations de producteurs	0	432	684			
	Organisations de producteurs ruraux soutenues	0	5	7			
	Hommes	0	346	504			
	Femmes	0	86	180			
	Jeunes	0	108	216			
	Nombre d'organisations de développement forestier bénéficiant d'appui				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre d'organisations de développement forestier soutenue	0	5	5			
	Nombre de reproducteurs distribués, par espèce et sexe				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Ovins mâles	0	1400	2000			
	Ovins femelles	0	4500	6000			
	Caprins mâles	0	400	400			
	Caprins femelles	0	1400	1400			
	Nombre total de reproducteurs distribués	0	7700	9800			
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Hommes	0	4000	6000			
	Femmes	0	2500	4000			
	Jeunes	0	1400	2000			
	Producteurs ruraux	0	6500	10000			
	Taux de productivité numérique				SEE	Annuel	UGP
	Taux de productivité pour caprins %	95	105	120			
	Taux de productivité pour ovins %	100	115	130			
	IGP reconnue				SEE	Mi-parcours	UGP
	Nombre d'IGP reconnue	0	1	1			
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Superficie en hectares	0	8800	13000			
	Personnes touchées	0	4500	7000			
	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Superficie en hectares	0	7000	10000			
	Nombre total d'utilisateurs prévus	0	2100	3000			
Produit Produit 1.2: Des systèmes de	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Système SE	Semestriel / annuel	UGP

cultures diversifiés, intégrés et résilients aux changements climatiques mis en place	Hommes	0	1890	4900	Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Femmes	0	810	2100			
	Jeunes	0	810	2100			
	Producteurs ruraux	0	2700	7000			
	Nombre d'équipes métiers créées ou renforcées (centrées sur les prestations de services agricoles mais polyvalentes (élevage, AGR))						
	Nombre d'équipes métiers créées ou renforcées	0	15	15			
	Nombre total de personnes membres des équipes métiers	0	136	150			
	Hommes	0	120	120			
	Femmes	0	16	30			
	Jeunes	0	77	77			
Produit Produit 1.3: Les capacités des producteurs renforcées en matière de pratiques d'élevage/agricoles et techniques résilientes aux changements climatiques	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Nombre total de personnes formées par le projet	0	5000	10000			
	Hommes formés à la production végétale	0	1200	2400			
	Femmes formées à la production végétale	0	800	1600			
	Jeunes formés à la production végétale	0	400	800			
	Hommes formés à la production animale	0	1800	3600			
	Femmes formées à la production animale	0	1200	2400			
	Jeunes formés à la production animale	0	600	1200			
	Personnes formées à la production végétale	0	2000	4000			
	Personnes formées à la production animale	0	3000	6000			
Effet direct Effet 2: Moyens de subsistance des populations rurales améliorés à travers des productions animales et végétales valorisées, des marchés accessibles et des infrastructures résilientes développées	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				Enquêtes IBRE	Référence, MP et achèvement	UGP
	Hommes	0	560	1400			
	Femmes	0	240	600			
	Jeunes	0	320	800			
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi	0	800	2000			

	2.2.3 Organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés				Enquêtes IBRE	Référence, MP et achèvement	UGP
	Nombre d'organisations de producteurs	0	10	50			
	Nombre de membres d'organisations de producteurs	0	200	1000			
	Femmes membres d'organisations de producteurs	0	60	300			
	Hommes membres d'organisations de producteurs	0	140	700			
	Jeunes membres des organisations de producteurs	0	60	300			
Produit Produit 2.1: Infrastructures rurales améliorées pour appuyer le développement des systèmes de production et la résilience au CC	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Longueur des routes (km)	0	45	98.5			
	Personnes touchées	0	3640	7290			
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Superficie en hectares	0	1200	3000			
	Personnes touchées	0	1500	3750			
Produit Produit 2.2: Des plateformes de commercialisation et des unités de valorisation mises en place	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Nombre total d'installations	0	7	11			
	Installations de transformation construites ou remises en état	0	2	3			
	Installations de stockage construites ou remises en état	0	5	8			
	Total d'utilisateurs prévus	0	3800	5650			
Produit Produit 2.3: Activités génératrices de revenus à destination principalement de jeunes et de femmes mises en oeuvre	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				Système SE, prestataires de formation	Semestriel / annuel	UGP
	Hommes	0	796	1326			
	Femmes	0	530	884			
	Jeunes	0	398	663			
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	1326	2210			

Produit Produit 2.4: Capacités des bénéficiaires en nutrition, gestion d'organisation, alphabétisation et éducation financière et environnementale renforcées	1.1.8 Personnes bénéficiant d'un soutien spécifique pour améliorer leur nutrition				SEE	Annuel	UGP
	Nombre de personnes qui participent	0	4800	8000			
	Hommes	0	1200	2000			
	Femmes	0	3600	6000			
	Ménages	0	1800	3000			
	Membres des ménages bénéficiaires	0	7200	12000			
	Jeunes	0	960	1600			
	Nombre de personnes sensibilisées (environnement, finance)				SEE	Annuel	UGP
	Nombre total de participants	0	7200	12000			
	Hommes	0	3000	5000			
	Femmes	0	4200	7000			
	Jeunes	0	3000	5000			
	Nombre de bénéficiaires alphabétisés fonctionnellement				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre total de participants	0	2160	3600			
	Hommes	0	300	500			
	Femmes	0	1860	3100			
	Jeunes	0	360	600			
	Nombre de bénéficiaires ayant accès aux outils numériques (Pour la formation, l'alphabétisation, la commercialisation, etc.)				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre total de participants	0	720	1200			
	Hommes	0	360	600			
	Femmes	0	360	600			
	Jeunes	0	540	900			
Effet direct Effet 3: Développement d'un environnement institutionnel renforcé soutenant un système d'élevage intégré et durable	Stratégies existantes actualisées ou nouvelles soumises aux décideurs pour le dialogue politique				Système SE	Annuel	UGP
	Stratégies existantes actualisées ou nouvelles soumises aux décideurs pour le dialogue politique	0	1	3			
Produit Produit 3.1: Politiques et systèmes institutionnels renforcés pour soutenir la gouvernance des organisations et les services d'élevage	Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre de produits de savoir	0	1	2			
	Nombre d'activités pilotes aptes à être mise à l'échelle				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre d'activités pilotes aptes à être mise à l'échelle	0	1	3			
	Nombre de sites SIPAM proposés pour accréditation au système SIPAM national						

	Contribution au développement de sites SIPAM - Nombre	0	1	1			
--	---	---	---	---	--	--	--

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national		
Engagement politique	Faible	Faible
Risque: Le projet répondra directement et contribuera à la mise en œuvre de la stratégie Génération Green du Gouvernement du Maroc (GG 2020-2030) et à la nouvelle priorité nationale de reconstitution du cheptel. L'appropriation du projet par le gouvernement est forte en raison de son engagement ferme à mettre en œuvre GG 2020-2030 et à atteindre les objectifs de la nouvelle priorité et urgence pour la reconstitution du cheptel national. Le soutien politique est fort et stable.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Continuer, tout au long du projet, à surveiller la situation politique et à s'adapter éventuellement aux nouvelles mesures qui seraient prises.		
Gouvernance	Modéré	Modéré
Risque: Les grands éleveurs influents politiquement pourraient utiliser leur poids pour s'accaparer les ressources et avantages du projet, au détriment des petits éleveurs cibles, ce qui pourrait compromettre la légitimité politique du projet.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Obtenir un engagement clair et officiel des autorités locales en faveur des petits éleveurs. Sensibiliser les décideurs politiques et les autorités locales sur les critères d'éligibilité des projets FIDA Définir et appliquer des critères de ciblage transparents et quantifiables, assurer le suivi des quotas en matière de genre et de jeunesse, et mettre en place des mécanismes d'accompagnement spécifiques pour garantir l'inclusion effective des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. Mettre en place des mécanismes transparents de gouvernance incluant la participation des petits éleveurs et de leurs représentants Mettre en place un mécanisme de gestion des doléances (MGP) accessible, transparent et traçable, complémentaire aux dispositifs nationaux existants (y compris Chikaya), assurant l'enregistrement, le traitement et le suivi des plaintes tout au long du cycle du projet. Renforcer la surveillance citoyenne et le rôle des associations locales pour contrebalancer les influences des grands éleveurs/agriculteurs.		
Macroéconomie	Modéré	Modéré
Risque: Inflation et fluctuations des prix affectant le budget, la passation des marchés, et la rentabilité des activités du projet	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Insérer des clauses d'ajustement budgétaire dans le PTBA		
Fragilité et sécurité	Faible	Faible
Risque: Non applicable au projet	Faible	Faible
Mesures d'atténuation:		
Stratégies et politiques sectorielles		
Alignement des politiques	Faible	Faible
Risque: Déviation du projet par rapport aux priorités et stratégie nationales, en particulier nouvelle priorité nationale pour la reconstitution du cheptel national, stratégie GG 2020-2030, vision stratégique du gouvernement marocain de création d'une classe moyenne rurale, de réduction des inégalités et disparités territoriales et sociales et de création d'emplois pour les jeunes ruraux.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: S'assurer, tout au long du projet, qu'il n'y a pas déviation par rapport à ces politiques et que les éventuelles nouvelles		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
mesures prises par le gouvernement soient en adéquation avec les objectifs du projet et les directives du FIDA surtout en matière de durabilités environnementale et sociale. Les activités de plaidoyer politique prévues dans le projet devraient assurer que ces nouvelles politiques soient en cohérence avec celle du FIDA.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Faible	Faible
Risque: Déviation du projet par rapport à la nouvelle priorité nationale pour la reconstitution du cheptel annoncée par le Maroc en mars 2025 et à sa stratégie de développement agricole et rural « génération Green 2020-2030 » adoptée en février 2020. Cette stratégie s'articule autour de deux piliers principaux visant à moderniser l'agriculture et à renforcer les capacités des agriculteurs et des producteurs. Elle vise le développement d'une agriculture moderne et résiliente qui attire les jeunes dont l'objectif est de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles. Entre autres, la stratégie GG 2020-2030 vise à valoriser 1 million d'ha de terres collectives et à accompagner 180 000 jeunes à les exploiter. Elle met un accent particulier sur les petits producteurs et les jeunes.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les objectifs du COSOP et du projet s'alignent sur la priorité nationale et la stratégie GG. Le projet et en particulier sa composante 3 constituent donc en eux-mêmes des mesures d'atténuation.		
Contexte environnemental et climatique		
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Modéré	Modéré
Risque: Le projet est exposé à des conditions environnementales contraignantes qui peuvent affecter la faisabilité, l'efficacité et la durabilité de ses interventions. Ces vulnérabilités incluent la dégradation avancée des sols et des parcours, la pression sur les ressources en eau et les sécheresses récurrentes.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Le projet intégrera ces facteurs dans sa conception à travers plusieurs leviers: ciblage d'espèces et de pratiques adaptées aux conditions agroécologiques locales; limitation des interventions à petite échelle pour une meilleure maîtrise environnementale; intégration du PGESC comme outil central de planification et de suivi; adoption d'infrastructures résilientes (pistes, ouvrages CES); et formations ciblées des bénéficiaires sur les bonnes pratiques agroécologiques et de gestion des ressources naturelles. Les études en phase de conception permettront d'affiner les choix techniques selon la réalité du terrain.		
Vulnérabilité du projet aux impacts du changement climatique	Modéré	Modéré
Risque: Risque climatique modéré dû à des sécheresses accrues, élévation des températures, stress hydrique, augmentation de la prévalence des maladies animales liées au climat, déclin des ressources naturelles et forte vulnérabilité socio-économique.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Promotion d'infrastructures résilientes et sobres en ressources, y compris des unités de valorisation conformes aux standards de bâtiments certifiés verts (efficacité énergétique, gestion durable de l'eau et des déchets).		
Portée du projet		
Pertinence du projet	Faible	Faible
Risque: Le projet s'inscrit pleinement dans la priorité nationale de reconstitution et de renforcement du cheptel, un enjeu crucial pour la sécurité alimentaire, le développement rural, et les priorités et besoins de la population locale à Khénifra. En tant que premier projet de développement rural financé par un bailleur de fonds international dans la province, il joue un rôle pionnier en apportant des ressources, les innovations et un appui technique novateurs.	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Mesures d'atténuation : Le projet est aligné sur les politiques gouvernementales pertinentes et participe au débat politique visant à définir le cadre réglementaire et juridique global pour un développement inclusif avec une attention spéciale au sous-secteur de l'élevage des petits ruminants. Il pourra également s'appuyer, sur des réseaux de jeunesse expérimentés tels que l'Alliance de la Jeunesse du Maroc (RYA), afin de renforcer les actions de mobilisation et de sensibilisation des jeunes dans la région, en capitalisant sur son expérience acquise dans le cadre de projets soutenus par le FIDA, notamment dans la région d'Azilal.		
Solidité technique	Faible	Faible
Risque: Base et mise en œuvre techniques fragiles, ressources financières insuffisantes.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: La conception du projet s'est fortement basée sur les leçons apprises (basée sur l'évaluation d'achèvement d'autres projets FIDA au Maroc, la revue à mi-parcours du COSOP). Le projet s'intègre directement dans la GG 2020-2030 et focalise sur la contribution à la reconstitution du cheptel en tant que priorité immédiate du gouvernement. Il sera mis en œuvre par la DDERZM qui gère déjà trois projets financés par le FIDA et il prévoit de financer des filières et des actions qui sont bien maîtrisées à travers le portefeuille du FIDA au Maroc. Le projet prévoit le pré-financement de certaines actions afin d'éviter les délais et améliorer l'efficacité de l'intervention. La conception du projet se basera sur un ciblage précis et une théorie de changement claire (liée à la TdC de la GG) et prévoit des actions précises et cohérentes qui assurent la diversification et la durabilité.		
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité		
Modalités de mise en œuvre	Substantiel	Substantiel
Risque: Difficulté de la DPA de Khénifra à gérer efficacement le projet en raison de son manque d'expérience avec les projets FIDA. Cependant, elle a l'expérience d'exécuter quelques activités similaires à celles du projet. Aussi, la DDERZM et la DRA sont bien rodés dans la gestion de projets FIDA.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Accompagnement régulier de la DPA par l'équipe du FIDA; organiser des sessions de renforcement des capacités ciblées pour l'équipe de la DPA sur les procédures FIDA, les critères de ciblage, et bonnes pratiques de gestion de projet; mettre en place un accompagnement rapproché de la DPA par l'équipe centrale de la DDERZM et la DRA; favoriser le partage d'expérience et les visites d'échange entre les UGP des projets FIDA en cours.		
Dispositions de suivi-évaluation	Modéré	Modéré
Risque: La majorité des projets du portefeuille ont des faiblesses au niveau du S&E y compris la réalisation des études de références et d'impact. Toutefois l'équipe pays a mis en place un dispositif d'appui renforcé pour accompagner les projets. La qualité des systèmes est en amélioration progressive. En outre, le ministère a mis en place un système national de suivi des projets agricoles hébergé et piloté par la DDERZM. Toutefois, ce système SIDERZM ne permet pas de suivre les bénéficiaires des indicateurs du cadre logique, obligeant les projets à recourir à des bases de données Excel, ce qui augmente le risque d'erreurs et affecte la qualité du reporting. Le projet sera mis en œuvre par la DDERZM qui pilote déjà le système national à travers la mise en œuvre du PDRMA, PRODER et PADERMO.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: La DDERZM dispose déjà d'un système de SE mis en place et utilisé par trois autres projets financés par le FIDA. Le SIDERZM se veut une plateforme intégrée. Elaborée par la DDERZM et		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
adapté à répondre à certaines exigences du FIDA. Son utilisation est structurée et sécurisée et mise à la disposition des intervenants clés dans la mise en œuvre du Projet.		
Passation des marchés relatifs au projet		
Cadre juridique et réglementaire	Faible	Faible
Risque: Globalement les risques relatifs au cadre juridique des marchés publics marocain sont faibles. L'arsenal juridique en place respecte les principes directeurs de la passation des marchés et est conforme aux obligations applicables.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les projets du FIDA au Maroc suivront la réglementation nationale tout en adaptant les divergences aux directives du FIDA pour les Biens, Travaux et services de consultants (firmes) et doivent, toutefois appliquer les procédures du FIDA pour la sélection des consultants individuels conformément à la Lettre des Modalités de la passation des marchés du projet suite à l'évaluations effectuée lors de la mission de conception. Le Manuel de mise en œuvre du projet (PIM) et la Lettre des Modalités de passation des marchés (PAL) incluront les mesures d'atténuation de ces divergences à travers les adaptations de conformité aux exigences du FIDA.		
Responsabilité et transparence	Faible	Faible
Risque: L'évaluation dans le cadre des missions de supervision des projets FIDA au Maroc après presque 2 ans de l'entrée en vigueur du Décret de 2023, a démontré que l'évaluation de ce critère est dans l'ensemble positive. Le Décret a fait l'objet d'une consultation publique avant sa parution. La Commission Nationale de la Commande Publique (CNCP) joue un rôle important pour garantir la transparence. Un système de recours performant est mis en place. Enfin, le système national Marocain est caractérisé par un mécanisme de contrôle interne et externe (aussi bien à priori qu'à posteriori) clair et fonctionnel.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le nouveau projet a fait l'objet d'une évaluation spécifique des ressources mises à sa disposition. Son cadre et une stratégie dédiée de PM sont encours de développement et seront mis en place et approuvés avant le démarrage du projet. Des exigences spécifiques pour soumettre les plaintes à l'avis préalable du FIDA sont prévues dans le Manuel du Projet (PIM). Les missions de supervision de FIDA s'assureront de la bonne mise en œuvre de la réglementation nationale et de ses exigences. Les clauses de respect des politiques du FIDA, son droit à l'audit, de respect PESEC et le formulaire d'auto-certification sont à inclure dans tous les dossiers de passation et tous les contrats.		
Capacités en matière de marchés publics	Modéré	Modéré
Risque: Globalement le Risque pays est faible, le Maroc dispose d'un cadre institutionnel complet et hiérarchisé et d'une capacité de gestion solide familiarisé avec les procédures nationales. Au niveau des structures qui seront chargées du projet (PDRIK), la DPA de Khénifra, bien qu'expérimentée dans les procédures nationales, ne dispose ni de l'expérience des projets financés par des bailleurs de fonds ni des ressources humaines suffisantes pour absorber la charge additionnelle et les exigences spécifiques du FIDA. La DRONCA Béni Mellal/Khenifra bénéficie d'une expérience confirmée avec le FIDA (PDRMA), mais ne dispose pas de ressources humaines suffisantes pour la charge de travail prévue dans le cadre du projet.	Modéré	Modéré

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Mesures d'atténuation: Il est recommandé, le renforcement des capacités de la DPA à travers une AT qui inclut le recrutement d'un expert en passation des marchés. L'accès et la formation au système OPEN du FIDA, ainsi qu'une certification spécialisée (BuildProc) sera prévue pour le personnel chargé de la passation des marchés du Projet. La conclusion d'un marché-cadre pluriannuel proposé par la DRONCA, fondé sur l'expérience du PDRMA, permettrait d'assurer la flexibilité, la continuité et la réduction des risques de retard durant l'exécution du projet. Ce marché sollicitera en plus des conseillers agricoles, un expert en passation des marchés et un(e) assistant(e).		
Processus de passation des marchés publics	Faible	Faible
Risque: Le risque pour ce critère est Faible grâce au Décret de 2023 de la passation des marchés au Maroc et aux nouvelles exigences du FIDA relatives l'évaluation des risques des systèmes pays et des risques projets en se basant sur les critères d'évaluation MAPS qui a démontré la satisfaction de la majorité des critères d'évaluation. Quelques critères ont été jugés à risque Modéré, notamment le critère de dialogue et partenariat entre les secteurs public et privé.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Des mécanismes sont à prévoir et à mettre en place par le Projet pour développer les consultations entre les acteurs privés et publics sur les sujets des politiques et des pratiques en passation de marchés (rencontres annuelles gouvernement / secteur privé, concertations périodiques secteur privé/instance de régulation, etc.). Le PIM devra inclure une section sur les acteurs clés et détailleront les actions à mettre en place pour favoriser le dialogue ainsi que développer la capacité du secteur privé au cours du projet. Des formations doivent également avoir lieu pour les parties intervenantes dans le projet.		
Gestion financière		
Organisation et dotation en personnel du projet	Substantiel	Substantiel
Risque: Les équipes de la DPA n'ont pas assez d'expérience ni d'effectifs pour prendre en charge la gestion financière du projet. L'équipe en gestion financière au sein de la DRONCA dispose d'un effectif restreint. Le gouvernement, dans le respect de ses propres normes et procédures limite le budget que le projet peut affecter à l'assistance technique.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: L'UGP au niveau de la DPA sera renforcée par une assistance technique en gestion financière. De plus, le service de support de la DPA de Khenifra suivra la formation en gestion financière du FIDA. L'assistance technique appuiera également de façon ponctuelle le service support au sein de la DRONCA notamment pour la préparation des rapports financiers. Le FIDA renforcera le personnel en charge de la gestion financière dans le cadre de l'atelier de démarrage et d'une mission de support spécifique qui se tiendra après le lancement du projet. Le budget du projet prévoit des formations spécifiques pour le personnel du projet en matière de gestion financière. De plus, en cas de retards dans le recrutement de l'assistance technique, le FIDA déploiera davantage d'efforts pour supporter directement les équipes sur le terrain.		
Budgétisation du projet	Modéré	Modéré
Risque: Un risque existe concernant la coordination entre les différentes unités de mise en œuvre et l'échange d'information financière pour un	Modéré	Modéré

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
suivi efficace des réalisations du PTBA. Du fait que le FIDA s'appuie intégralement au système national, un risque existe concernant la capacité de suivi des fonds FIDA à l'intérieur du budget national. De plus, en vue des processus budgétaires séparés entre le budget national et le PTBA, des différences importantes entre les deux pourraient affecter la mise en œuvre du projet et sa performance. Par ailleurs, les offices comme l'ONCA ne suivent pas l'exécution de leur budget sur le GID.		
Mesures d'atténuation: Le manuel des procédures prévoit un canevas et un calendrier d'échange d'informations financières pour permettre à l'UGP de faire un suivi régulier du PTBA. Un paragraphe budgétaire spécifique au projet PDRIK est créé dans la morasse budgétaire afin de permettre un suivi de toutes les activités financées dans le cadre du projet. La DPA centralisera l'information financière en consolidant tant les états financiers que les budgets. Chaque année le projet procédera à une réconciliation entre le budget et le PTBA afin d'assurer une cohérence entre les deux.		
Modalités de flux/décaissement des fonds du projet	Substantiel	Substantiel
Risque: Un risque existe au niveau de l'ouverture des crédits au niveau de la morasse budgétaire, car au Maroc les projets sont exécutés selon la procédure de décaissement basée sur les RFI (remboursement). Le projet risque de sous-évaluer les contributions nationales si une méthode d'identification et valorisation des contribution en nature n'est pas mise en place. Une éventuelle multiplication des sous-ordonnateurs (centre de cout) en tant que entités de mise en œuvre du projet, au-delà de ceux qui ont été identifiés à la conception, aurait un impact très important sur le niveau de risque du projet à tous les niveaux, y compris le flux de fonds. Une dépréciation du MAD par rapport à la monnaie de dénomination de l'accord de financement pourrait réduire les ressources disponibles du projet et affecter l'atteinte de ses objectifs.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Veiller à déléguer les crédits budgétaires dans les délais pour permettre la disponibilité des fonds nécessaires à l'exécution du projet. Pour se faire, le projet procédera à une réconciliation systématique entre les prévisions de dépense et d'engagement du PTBA et les crédits effectivement délégués au niveau du Budget. De plus, une partie de dépenses du projet seront éligibles au financement rétroactif. Un canevas des RFI avec des instructions relatives à leur préparation et processus de soumission et approbation est inclus dans le manuel des procédures. Les dépenses éligibles au financement rétroactif sont spécifiées dans le DCP. L'UGP du projet proposera en phase de démarrage une méthode de calcul des contributions gouvernementales et des bénéficiaires en nature selon le canevas proposé dans le manuel du projet. Cette méthode devra être intégrée dans le PIM avant obtention de la non-objection du FIDA. Le FIDA aura un rôle à jouer dans la définition d'éventuels sous-ordonnateurs additionnels et une nouvelle analyse des risques du projet pourrait devenir nécessaire. Si l'implication d'un sous-ordonnateur additionnel devient nécessaire, le FIDA procédera à une évaluation de ses capacités en gestion financière et pourra recommander des mesures de renforcement complémentaires. L'exposition du projet au risque de change demeure limitée, les transactions et les DRF étant libellées en MAD et le FIDA appliquant le taux de conversion en vigueur à la date du remboursement. En outre, le dirham marocain est adossé à un panier de devises composé à 60 % d'euros et à 40 % de dollars américains, assurant ainsi une forte corrélation avec la monnaie de l'accord de financement.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contrôles internes du projet	Faible	Faible
Risque: Le système national garantit un bon niveau de séparation des tâches et un système de contrôle efficient et fiable. Le ministère de l'agriculture est doté d'un service d'audit interne qui contrôle les opérations des DPA et de la DRONCA sur base régulière. Une faible qualité des pièces justificatives liées aux activités de distribution de cheptel, semences et autres équipements destinés aux bénéficiaires finaux pourrait remettre en question l'éligibilité de ces dépenses.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Un manuel des procédures détaillé et le support de l'AT réduiront davantage les risques liés au système de contrôle interne. Le projet doit s'assurer que des listes exhaustives de bénéficiaires réceptionnant les biens distribués soient jointes aux dossiers de justification de la dépense et mises à la disposition des vérificateurs externes du FIDA et de l'IGF.		
Comptabilité de projet et rapports financiers	Substantiel	Substantiel
Risque: Les systèmes comptables nationaux, utilisés par les unités d'implémentation du projet, et en particulier le GID et le MISAGRI, sont des systèmes sécurisés et performants, mais qui ne répondent pas aux besoins du FIDA en matière de reporting financier.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Mettre en place un système comptable fiable, qui sera acheté sur le marché dans le respect des normes de passation de marchés, et permettra de suivre les dépenses du projet par composante, sous composante, activité, catégorie et source de financement et de produire un reporting financier automatisé en ligne avec les exigences du FIDA et du Bailleur.		
Audit externe du projet	Modéré	Modéré
Risque: L'Inspection Général des Finances sera l'auditeur du projet PDRIK. Le manuel des normes applicables aux missions d'audit de l'IGF adosse ses propres procédures à celle internationales, dans le respect des normes ISA.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Pour éviter toute difformité entre les procédures de l'IGF et les standards du FIDA, le FIDA validera avec l'IGF dans le cadre de la conception du PDRIK un canevas type de TDR qui sera joint au manuel du projet.		
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité	Modéré	Modéré
Risque: Le projet présente des risques de perturbation écologique liés à des rencontres avec la faune sauvage (sangliers), à l'introduction d'espèces non-autochtone lors des restaurations pastorales, et à l'extraction de ressources naturelles pour les travaux d'infrastructure.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Le projet prévoit la sensibilisation des bénéficiaires, l'usage d'espèces autochtones, l'application stricte de la législation marocaine sur les carrières, et le suivi environnemental à travers le CGESC. Les mises en défens réalisées dans le cadre de la restauration des parcours pourront également contribuer à la régénération et à la conservation de la flore et de la faune locales, favorisant le rétablissement des habitats naturels.		
Efficacité des ressources et prévention de la pollution	Modéré	Modéré
Risque: Risques modérés liés à l'utilisation d'eau pour l'irrigation, aux intrants agricoles chimiques et produits antiparasitaires, à l'exploitation non durable des parcours, et à la pollution organique liée à l'élevage	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Pas de forage prévu, promotion de l'irrigation efficiente, gestion raisonnée des intrants, encadrement des pratiques		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
pastorales, et promotion de l'élevage durable. Les interventions visant la restauration des parcours contribueront également à régénérer les sols et à limiter la pollution diffuse.		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque: Faible risque d'utilisation des pratiques culturelles locales, notamment liées à l'artisanat amazigh, si ces savoirs sont exploités sans respect et sans consultations des détenteurs de ces savoirs.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Intégration participative et respectueuse des savoir-faire locaux, avec consentement des communautés et valorisation culturelle intergénérationnelle.		
Peuples autochtones	Faible	Faible
Risque: Aucun risque identifié. Cette norme ne s'applique pas dans le cadre du Maroc.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Non applicable, mais les communautés locales sont pleinement intégrées dans le projet à travers une approche inclusive, participative et culturellement adaptée, notamment pour la gestion des parcours, des forêts et des ressources en eau.		
Santé, sûreté et sécurité de la communauté	Modéré	Modéré
Risque: Risques faibles à modérés liés aux zoonoses, aux infrastructures hydrauliques (digues et lacs collinaires), à la sécurité routière et à la présence ponctuelle de travailleurs externes.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Formation sanitaire des éleveurs, infrastructures sécurisées, signalisation routière, recrutement prioritairement local, et suivi communautaire renforcé.		
Travail et conditions de travail	Modéré	Modéré
Risque: Faibles risques de discrimination à l'emploi, de travail des enfants, et risques modérés de conditions de santé et sécurité insuffisantes sur les chantiers	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Clauses sociales dans les contrats, exclusion explicite du travail des mineurs, formation à la sécurité, équipements de protection, et suivi social régulier.		
Réinstallation physique et économique	Faible	Faible
Risque: Aucun déplacement physique prévu; risque limité à des restrictions temporaires d'accès aux parcours lors des actions de restauration.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Planification participative, respect des pratiques coutumières, mesures compensatoires et suivi continu avec les communautés concernées.		
Intermédiaires financiers et investissements directs	Faible	Faible
Risque: Aucun risque, cette norme ne s'applique pas car le projet ne mobilise ni financements via des intermédiaires, ni investissements directs.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Non applicable		
Changement climatique	Modéré	Modéré
Risque: Bien que le projet soit globalement attendu comme puits net de gaz à effet de serre (GES), certaines activités, notamment l'élevage, pourraient générer des émissions significatives de méthane et autres GES. Il existe également un risque de mal-adaptation si les solutions mises en œuvre ne sont pas adaptées aux réalités écologiques et sociales locales.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Une évaluation des émissions de GES sera menée pour estimer l'empreinte carbone nette du projet. Une Évaluation Ciblée de l'Adaptation permettra de sélectionner des options d'adaptation efficaces		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
et adaptées au contexte local. Le projet promouvra également les bonnes pratiques d'élevage afin de réduire les émissions tout en renforçant la résilience des systèmes pastoraux. Les infrastructures prévues (unités de valorisation certifiées green building, systèmes de collecte des eaux de pluie) contribueront également à l'efficacité énergétique et à la gestion durable des ressources.		
Parties prenantes		
Engagement/coordination des parties prenantes	Faible	Faible
Risque: Un engagement insuffisant des parties prenantes pourrait entraîner une faible appropriation locale, des priorités mal alignées avec les besoins du terrain, et l'exclusion de groupes vulnérables (femmes et jeunes).	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le projet prévoit l'élaboration d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) définissant les rôles, responsabilités et modalités de concertation. Un dialogue structuré et continu avec l'ensemble des parties prenantes sera assuré tout au long du cycle de projet. Une attention particulière sera portée à la participation des femmes et des jeunes pour garantir la représentativité et l'appropriation locale.		
Griefs des parties prenantes	Modéré	Modéré
Risque: Un mécanisme de gestion des plaintes inefficace peut conduire à des réclamations non résolues, une perte de confiance dans le projet et des tensions sociales entre les bénéficiaires potentiels.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Le projet mettra en place un Mécanisme de Gestion des Doléances accessible, fonctionnel et traçable dès le début de la mise en œuvre. Il inclura des canaux adaptés aux niveaux d'alphabétisation, un système numérique de suivi des plaintes, et des procédures claires et équitables pour leur traitement. Ce mécanisme visera à renforcer la transparence, la confiance et la résolution rapide des conflits.		